RD8n – Réhabilitation du pont sur l'Arc

Concertation publique préalable

Objectifs du Projet

Présentation de l'Aménagement Retenu

Phase Travaux Planning Protection de l'Environnement



Projet global

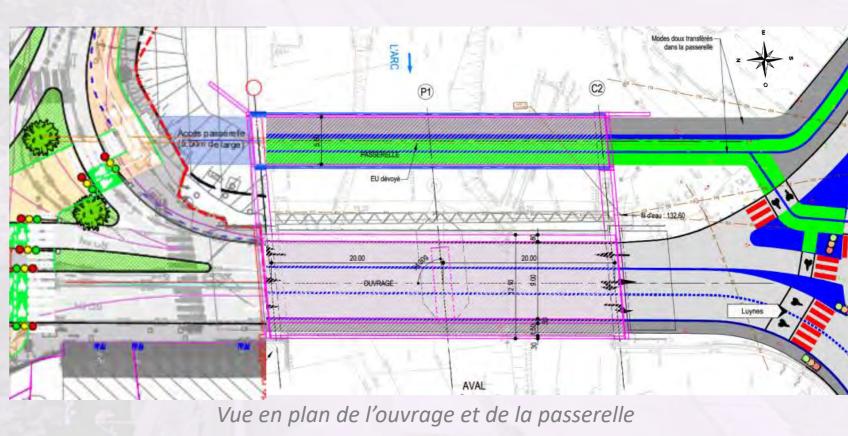
Le pont franchit l'Arc quasi-perpendiculairement.

Le pont aura une longueur de 40m, similaire à l'existant.

Au-dessus, la largeur se divise en 3 voies de circulation de 3m et un trottoir de 1m50, égal à l'existant.

Parallèle à l'ouvrage, une passerelle sera réalisée afin de séparer la circulation modes actifs et la circulation automobile.

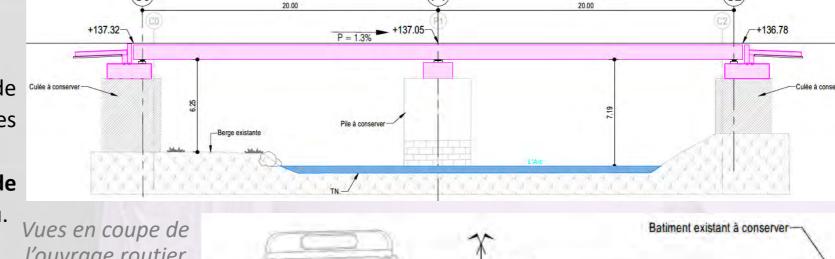
La passerelle aura une longueur de 40m et une largeur utile de 5m50 comprenant 3m de piste cyclable bidirectionnelle et 2m pour les piétons, séparés par une largeur de 50cm.



Nouveau pont routier

Les appuis actuels seront réutilisés, limitant les travaux de démolition et de construction, réduisant ainsi les nuisances pour les riverains.

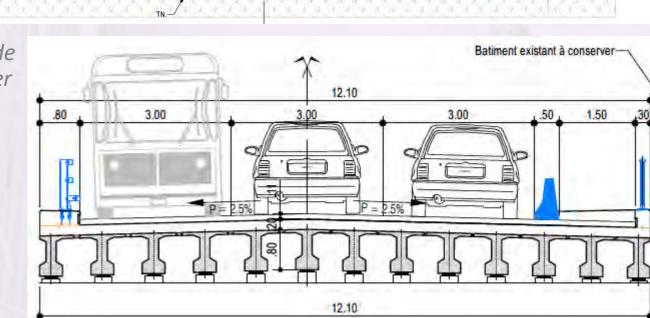
La réutilisation des appuis existants permet de s'affranchir de travaux dans le lit de l'Arc, limitant ainsi l'impact sur le cours d'eau.



l'ouvrage routier



Impact sur les niveaux d'eau de la crue de référence



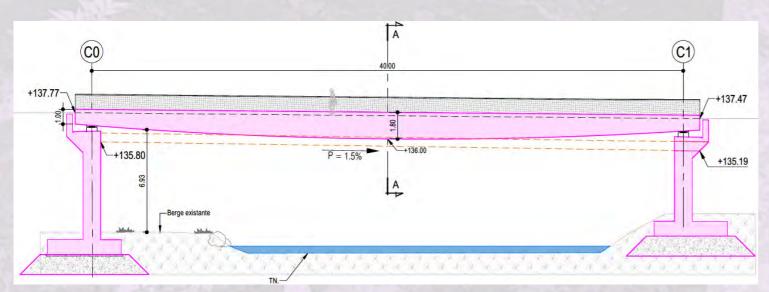
La conservation des appuis actuels et la finesse du tablier prévu permettent de limiter l'impact du projet sur le niveau de crue. L'évolution est inférieure au centimètre par rapport à la crue de référence du PPRi.

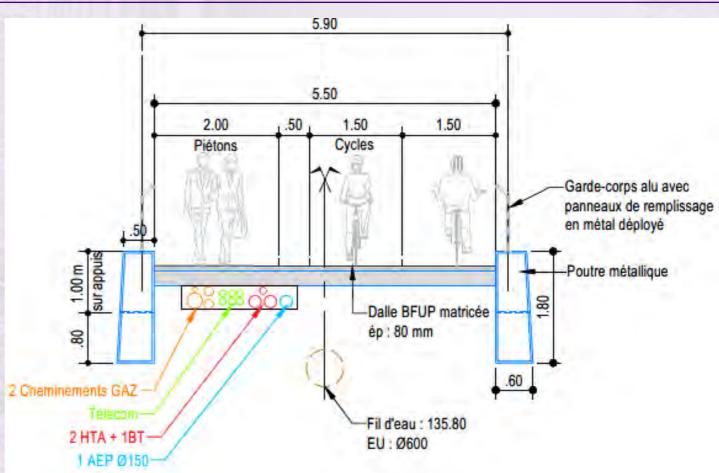
La mise en place de barrières sur le tablier permet de protéger les piétons circulant sur le trottoir, et de se prémunir contre la chute des véhicules en contrebas

Passerelle modes actifs

Après consultation de l'Architecte des Bâtiments de France, le choix esthétique retenu est une passerelle s'insérant dans le paysage, proposant la vue la plus dégagée sur l'environnement pour les usagers.

La structure ainsi retenue est une passerelle métallique de type caisson latéraux.





Vues en coupe de la passerelle modes actifs

La passerelle est construite de manière anticipée par rapport à l'ouvrage, afin de maintenir la circulation des modes actifs durant toute la durée des travaux.

En réponse à la première concertation publique, la largeur utile de la passerelle passe de 4,50m à 5,50m afin d'offrir un plus grand confort aux piétons et une meilleure cohabitation entre les différents usagers, tout en permettant un raccordement aisé au projet de modification de l'échangeur autoroutier porté par la commune d'Aix en Provence.

La création de cette passerelle modes actifs permettra de supprimer l'ouvrage métallique existant supportant les réseaux : l'ensemble des réseaux seront déplacés sous la passerelle.

Afin de ne pas impacter l'écoulement ainsi que les rives de l'Arc avec l'ajout de la passerelle, les appuis de la passerelle sont alignés avec les appuis en rive de l'ouvrage existant.



Vue de la passerelle depuis le pont routier

Vue intérieure de la passerelle

